

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En Exercice : 14
Présents : 10
Votants : 14

Date de Convocation :

29 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 06 décembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Plassac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal.

Présents : Mesdames BOUTEVILAIN, DERMONT, Messieurs BERNARD, HILARION, VIGNON, DUPONT, LABORDE, DUKERS, REBELO, EPAUD,

Absents excusés : Mesdames BODEI (pouvoir à M. BERNARD), BOUSSARD (pouvoir à M. VIGNON), CLAUSS (pouvoir à M. HILARION), monsieur BETTES (pouvoir à M. DUPONT)

Secrétaire de Séance : Mme BOUTEVILAIN

Objet : Tarifs de location de la salle polyvalente

Monsieur le maire propose au conseil municipal de revoir à compter du 1^{er} janvier 2023 les tarifs de la salle polyvalente en raison de la hausse énergétique.

Il est proposé d'appliquer un forfait de 10 € pour la consommation d'électricité. Le compteur sera relevé avant et après chaque location. S'il s'avérait que la consommation excède ce forfait, le coût réel serait répercuté au tarif en vigueur au locataire.

Ce principe sera appliqué aux associations plassacaises qui bénéficient de la gratuité de la location.

Les tarifs seront donc les suivants :

		Commune	Hors commune
Particuliers (caution 500 €)	En semaine, à la journée	100 € + forfait de 10 € (application tarif en vigueur sur consommation réelle si dépassement)	200 € + forfait de 10 € (application tarif en vigueur sur consommation réelle si dépassement)
	Samedi + Dimanche	200 € + forfait de 10 € (application tarif en vigueur sur consommation réelle si dépassement)	400 € + forfait de 10 € (application tarif en vigueur sur consommation réelle si dépassement)
Associations	En semaine, à la journée	Gratuit + forfait de 10 € (application tarif en vigueur sur consommation réelle si dépassement)	Gratuit + forfait de 10 € (application tarif en vigueur sur consommation réelle si dépassement)
	Samedi ou Dimanche	Gratuit + forfait de 10 € (application tarif en vigueur sur consommation réelle si dépassement)	50 € + forfait de 10 € (application tarif en vigueur sur consommation réelle si dépassement)
	Week end	Gratuit + forfait de 10 € (application tarif en vigueur sur consommation réelle si dépassement)	100 € + forfait de 10 € (application tarif en vigueur sur consommation réelle si dépassement)
Manifestations commerciales (caution 500 €)	En semaine, à la journée	400 € + forfait de 10 € (application tarif en vigueur sur consommation réelle si dépassement)	
	Samedi + Dimanche	900 € + forfait de 10 € (application tarif en vigueur sur consommation réelle si dépassement)	

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte à la majorité les tarifs ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2023 (1 abstention)

La secrétaire de Séance
Aurélie BOUTEVILAIN



Pour copie conforme au registre,
Fait à Plassac, le 07 décembre 2022
Le Maire, Jean-Louis BERNARD

